

Paris, le 10 février 2017

## **CETA : eurodéputés, soyez raisonnables !**

***Le Parlement européen votera le 15 février la ratification du CETA. Depuis le début des négociations qui se sont déroulées dans la plus grande obscurité, Jeunes Agriculteurs s'oppose à cet accord commercial entre l'Europe et le Canada. L'étude de l'Institut de l'Élevage (IDELE), l'Institut du porc (IFIP) et AgroParisTech sortie en décembre dernier, conforte nos positions.***

Comment accepter d'ouvrir les marchés agricoles quand nous connaissons la sensibilité des producteurs français aux fluctuations de marché et la conjoncture économique du secteur de l'élevage ? Comment vouloir mettre en concurrence producteurs européens et canadiens sur un même marché quand nous savons que les réglementations de production ne sont pas les mêmes ? Pourquoi vouloir plus de libéralisation alors que l'Europe n'a pas les outils pour sécuriser les revenus de ses agriculteurs en cas de crise ? Pourquoi vouloir ouvrir le marché alors que nous sommes à l'autosuffisance pour les filières porcines et bovines ?

«S'il était ratifié en l'état, cet accord conduirait une nouvelle fois à la disparition de nombreux éleveurs européens » explique Jérémy Decerle, président Jeunes Agriculteurs.

Les conséquences soulevées par les chercheurs de l'étude d'impact de l'IDELE, l'Ifip et AgroParisTech sont graves. Cet accord entraînerait 70 000 tonnes d'importation de viande bovine haut de gamme (aloyau, etc.) à droits nuls, déstabilisant la production européenne qui s'élève à 400 000 tonnes sur ce type de produit. Les filières de viande bovine et porcine canadiennes et européennes présentent un différentiel de compétitivité : le maillon de l'engraissement canadien est plus compétitif grâce aux parcs d'engraissement et à la concentration de quatre grands abattoirs, quant à la réglementation canadienne, elle autorise les protéines animales dans l'alimentation du bétail et le bien-être animal fait l'objet de moins de contraintes.

Si le parlement européen adoptait ce texte, il entrerait en application à titre expérimental dès le 1er mars, alors même que les parlements nationaux ne se seraient pas encore prononcés.

### Contact Presse

Célia FAURE | 01.42.65.86.16 | 06.68.66.15.83 | [cfaure@jeunes-agriculteurs.fr](mailto:cfaure@jeunes-agriculteurs.fr)

Fondé en 1957, **Jeunes Agriculteurs** est le seul syndicat professionnel composé exclusivement de jeunes âgés de moins de 35 ans. Apolitique et indépendant, le syndicat représente 50 000 agriculteurs issus de toutes les productions. Répartis en 14 structures régionales et 95 structures départementales, Jeunes Agriculteurs a pour objectifs de défendre les intérêts des jeunes agriculteurs et de favoriser l'accès au métier d'agriculteur pour assurer le renouvellement des générations en agriculture.